



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la régie intermunicipale des Trois-Lacs, présidée par Monsieur Pierre Poirier, président, et tenue le 12 décembre 2018 à 17h00, au 100 place de la Mairie à Saint-Faustin-Lac-Carré.

Sont présents : Monsieur Pierre Poirier
 Monsieur Steve Perreault
 Monsieur Richard Forget
 Monsieur Carl De Montigny
 Monsieur Jean-Philippe Martin
 Monsieur Maxime Arcand
 Madame Carine Gohier

Est absent : Monsieur Denis Chalifoux

Sont aussi présents : Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier
 Monsieur Matthieu Renaud, secrétaire-trésorier adjoint
 Monsieur Michel Bazinet, conseiller à Val-Morin

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier la séance ordinaire est ouverte à 17h10.

RÉSOLUTION 531-12-2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Martin :

D'ADOPTER l'ordre du jour après avoir ajouté l'item suivant :

4.13 Report au 1^{er} janvier 2020 de la facturation de la contribution financière exigible de la Municipalité de Val-David au chapitre des immobilisations antérieures

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2018
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Amendement à la politique salariale et conditions de travail des employés
 - 4.2 Adoption de la politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments sur les lieux du travail et dans l'exercice de ses fonctions
 - 4.3 Signature d'une entente avec la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'Ouest concernant la collecte et le transport des matières résiduelles du secteur du Lac Verdure à Montcalm
 - 4.4 Signature d'un contrat d'entretien ménager
 - 4.5 Retiré
 - 4.6 Nomination de Monsieur Michel Lachance au poste de chef d'équipe
 - 4.7 Dépôt de la liste des personnes engagées
 - 4.8 Embauche de Monsieur Claude Choquette au poste de chauffeur-opérateur
 - 4.9 Adoption du calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année 2019
 - 4.10 Nomination aux postes de président et de vice-président et signature des effets



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

bancaires

- 4.11 Renouvellement de contrat d'assurances générales
- 4.12 Nomination de représentants auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec
- 4.13 Report au 1^{er} janvier 2020 de la facturation de la contribution financière exigible de la Municipalité de Val-David au chapitre des immobilisations antérieures

5. TRÉSORERIE

- 5.1 Approbation de la liste des déboursés et comptes à payer
- 5.2 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 001-11 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 5.3 Virements de crédits budgétaires
- 5.4 Affectation de sommes afin de finaliser le financement de certains camions
- 5.5 Adoption du programme triennal d'immobilisation 2019-2020-2021

6. OPÉRATIONS

- 6.1 Approbation d'un devis pour l'acquisition d'un camion 6 roues avec benne à chargement latéral
 - 6.2 Octroi d'un contrat à SRAD communication
 - 6.3 Octroi d'un contrat à Focus Gestion de flotte et carburant inc.
 - 6.4 Avis de motion – règlement ayant pour objet de constituer un fonds de roulement
- 7. Période de questions
 - 8. Levée de la séance

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 532-12-2018 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24** **SEPTEMBRE 2018**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2018, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2018, tel que rédigé.

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 533-12-2018 **AMENDEMENT À LA POLITIQUE SALARIALE ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES** **EMPLOYÉS**

CONSIDÉRANT QU'il y lieu d'apporter des modifications à la politique salariale et conditions de travail des employés.

Il est proposé par Monsieur Carl De Montigny :



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

D'ADOPTER les amendements à la politique salariale et conditions de travail des employés, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 534-12-2018

ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'USAGE DE DROGUES, D'ALCOOL ET DE MÉDICAMENTS SUR LES LIEUX DU TRAVAIL ET DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS

CONSIDÉRANT QUE la régie considère essentiel d'offrir à l'ensemble de son personnel un environnement de travail qui soit sain, sécuritaire et propice à l'efficacité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prendre les moyens préventifs et correctifs pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique des employés, de préciser les rôles et responsabilités du personnel et de l'informer des règles à respecter.

Il est proposé par Madame Carine Gohier :

D'ADOPTER la politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments sur les lieux du travail, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 535-12-2018

SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'OUEST CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR DU LAC VERDURE À MONTCALM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm est membre de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'Ouest (RIMRO) qui a la responsabilité de fournir le service de collecte et de transport des matières résiduelles générées sur le territoire de Montcalm à compter du 1^{er} janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} juillet 2011, aux termes d'une entente intervenue entre la RITL et la MRC des Laurentides, la RITL a la responsabilité de fournir le service de la collecte et du transport des matières résiduelles du territoire situé au sud du lac Verdure dans la Municipalité de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a exclu de sa compétence la collecte et le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE l'article 621.1 du *Code municipal* prévoit que des régies intermunicipales peuvent conclure entre elles une entente en vertu de laquelle l'une fournit des services à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent convenir d'une entente à l'effet que la RITL fournira service de collecte et transport des matières résiduelles du territoire situé au sud du lac Verdure dans la Municipalité de Montcalm.

Il est proposé par Monsieur Steve Perreault :

D'AUTORISER le président et le vice-président à signer l'entente avec la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'Ouest relative à la collecte et au transport des matières résiduelles du secteur du Lac Verdure à Montcalm, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

DE RÉSILIER l'entente avec la MRC des Laurentides relative à la collecte et au transport des déchets du territoire situé au sud du lac Verdure sur le territoire de Montcalm.

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 536-12-2018

SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE la régie souhaite octroyer un contrat pour l'entretien ménager de ses locaux situés au 1155, route 329 à Sainte-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Pro Entretien A.T. S.E.N.C.

Il est proposé par Monsieur Maxime Arcand :

D'AUTORISER le président et le vice-président à signer le contrat pour l'entretien ménager pour l'année 2019 au coût de 180.00 \$ par mois, soit 2 160.00\$ plus les taxes applicables, pour un total de 2 483.46\$, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 537-12-2018

NOMINATION DE MONSIEUR MICHEL LACHANCE AU POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE

CONSIDÉRANT QUE la régie souhaite nommer un chef d'équipe qui exercera cette fonction de façon permanente en plus de son poste de chauffeur-opérateur afin que ce dernier assiste le superviseur aux opérations dans certaines fonctions;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Éric Therrien, superviseur aux opérations recommande la nomination de Monsieur Michel Lachance au poste de chef d'équipe.

Il est proposé par Monsieur Carl De Montigny :

DE NOMMER Monsieur Michel Lachance au poste de chef d'équipe à compter du 1^{er} janvier 2019.

D'AUTORISER le paiement de la somme de 20.00\$ par mois à M. Lachance pour l'utilisation de son cellulaire personnel.

D'ABROGER la résolution 436-06-2017.

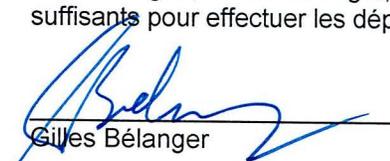
Les conditions de travail sont fixées à la politique salariale et conditions de travail des employés.

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt de la liste des personnes engagées conformément à l'article 165.1 du Code municipal.

RÉSOLUTION 538-12-2018

EMBAUCHE DE MONSIEUR CLAUDE CHOQUETTE AU POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT QU'un poste de chauffeur-opérateur est présentement vacant;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Eric Therrien, superviseur des opérations, recommande l'embauche de Monsieur Claude Choquette;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a procédé à l'embauche temporaire de Claude Choquette jusqu'au 12 décembre 2018, conformément aux dispositions du règlement numéro 01-11.

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

DE PROCÉDER à l'embauche de Claude Choquette au poste de chauffeur-opérateur selon l'échelon salarial recommandé.

Les conditions de travail sont fixées à la politique salariale et conditions de travail des employés.

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 539-12-2018

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration doit établir le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2019 en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est proposé par Monsieur Maxime Arcand :

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2019, lesquelles se tiendront au siège social de la régie, soit au 100, place de la Mairie, Saint-Faustin-Lac-Carré, comme suit :

- Mercredi 27 février 2019 17 h
- Mercredi 24 avril 2019 17 h
- Mercredi 12 juin 2019 17 h
- Mercredi 18 septembre 2019 17 h
- Mercredi 4 décembre 2019 17 h

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 540-12-2018 **NOMINATION AUX POSTES DE PRÉSIDENT ET DE VICE-PRÉSIDENT ET SIGNATURE** **DES EFFETS BANCAIRES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration doit procéder à la nomination du président et vice-président pour l'année 2019.

Il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Martin :

DE NOMMER Pierre Poirier à titre de président et Steve Perreault à titre de vice-président et ce, jusqu'au 4 décembre 2019.

DE DÉSIGNER le président et le vice-président pour la signature des effets bancaires.

D'ABROGER la résolution numéro 468-12-2017.

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 541-12-2018 **RENOUVELLEMENT DE CONTRAT D'ASSURANCES GÉNÉRALES**

CONSIDÉRANT QUE la Régie est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances générales se renouvelle le 1^{er} janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle offre un renouvellement pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} janvier 2020 au coût de 24 295 \$ plus taxes.

Il est proposé par Madame Carine Gohier :

D'AUTORISER le renouvellement du contrat d'assurances avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} janvier 2020 au coût de 24 295 \$ plus taxes.

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 542-12-2018 **NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE** **AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

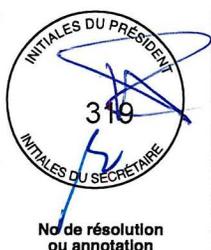
CONSIDÉRANT QUE la régie désire nommer annuellement ses représentants autorisés à agir auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Martin :

DE NOMMER Monsieur Matthieu Renaud, secrétaire-trésorier adjoint et Monsieur Éric Therrien, superviseur aux opérations, pour agir à titre de représentants municipaux auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec, et de les autoriser également à signer tout document auprès de cette Société, pour et au nom de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, et ce pour la période du 1^{er} février 2019 au 4 décembre 2019.

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 543-12-2018

REPORT AU 1^{ER} JANVIER 2020 DE LA FACTURATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE EXIGIBLE DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DAVID AU CHAPITRE DES IMMOBILISATIONS ANTÉRIEURES

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 478-12-2017, la RITL a accepté de reporter au 1^{er} janvier 2019 la facturation de la contribution financière exigible de la Municipalité de Val-David au chapitre des immobilisations antérieures au montant de 58 940 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-David demande à la Régie de reporter d'une autre année la facturation de sa contribution financière au chapitre des immobilisations antérieures;

CONSIDÉRANT QUE le service de collecte et transport des matières résiduelles sur le territoire de Val-David débutera à compter du 1er janvier 2019.

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

DE REPORTER au 1^{er} janvier 2020 la facturation de la contribution financière exigible de la Municipalité de Val-David au chapitre des immobilisations antérieures au montant de 58 940 \$.

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 544-12-2018

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les déboursés, les salaires et remboursements de dépenses du 21 septembre au 30 novembre 2018 totalisent 1 335 603.45\$ et se détaillent comme suit :

Chèques:	1 169 900.27\$
Transferts bancaires :	69 160.11\$
Salaires du 21 septembre au 30 novembre 2018 :	96 543.07\$
Total :	1 335 603.45\$

Il est proposé par Monsieur Steve Perreault :

D'APPROUVER les déboursés, les salaires et remboursements de dépenses du 21 septembre au 30 novembre 2018 pour un total de 1 335 603.45\$.

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 001-11 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 21 septembre 2018 au 11 novembre 2018 par les responsables d'activités budgétaires.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 545-12-2018 **VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES**

CONSIDÉRANT QUE les virements de postes budgétaires permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et de permettre un réaménagement du budget alloué en fonction des dépenses effectuées;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 001-11 à l'article 3.2 prévoit que le secrétaire-trésorier peut effectuer les virements budgétaires appropriés avec l'accord du conseil.

Il est proposé par Monsieur Steve Perreault :

D'AUTORISER les virements de crédits budgétaires suggérés, tels que détaillés à la liste préparée par le secrétaire-trésorier adjoint dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 546-12-2018 **AFFECTATION DE SOMMES AFIN DE FINALISER LE FINANCEMENT DE CERTAINS CAMIONS**

CONSIDÉRANT QUE suite au financement des règlements d'emprunt numéro 005-2017 et 007-2018 pour l'acquisition de camions, il y a un écart entre le total des dépenses et le montant financé;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de combler cet écart à même des surplus ou des économies de l'année.

Il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Martin :

D'AUTORISER le virement de sommes suivantes du poste 03.21000.000 au poste 23.61000.000 :

Règlement d'emprunt 005-2017 :	138.42 \$
Règlement d'emprunt 007-2018 :	1 349.12 \$

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 547-12-2018 **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2019-2020-2021**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a préparé le programme triennal d'immobilisations de la Régie pour les trois prochaines années financières;

CONSIDÉRANT QUE ce document doit détailler l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisation que prévoit effectuer la Régie et dont la période de financement excède douze mois;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un programme triennal d'immobilisations est requise en vertu de l'article 473 de la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par Monsieur Carl De Montigny :

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 de la Régie, dont copie est jointe à l'original de la présente résolution pour en faire partie intégrale.

Ledit programme totalise 740 000\$ répartis comme suit :

Année 2019 :	690 000 \$
Année 2020:	50 000 \$
Année 2021 :	0 \$
Total :	740 000 \$

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 548-12-2018

APPROBATION D'UN DEVIS POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 6 ROUES AVEC BENNE À CHARGEMENT LATÉRAL

CONSIDÉRANT QUE la régie souhaite procéder à l'acquisition d'un camion 6 roues avec benne à chargement latéral;

CONSIDÉRANT QU'un devis a été préparé par les services administratifs.

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

D'APPROUVER le devis portant le numéro 016-2018 préparé par les services administratifs.

D'AUTORISER le processus d'appel d'offres public.

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 549-12-2018

OCTROI D'UN CONTRAT À SRAD COMMUNICATION

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit faire l'acquisition de temps d'ondes pour l'utilisation des radios de communication pour les nouveaux camions (C-10, C-11 et C-12);

CONSIDÉRANT l'offre de SRAD Communications.

Il est proposé par Monsieur Carl De Montigny :

D'OCTROYER un contrat à SRAD Communications pour l'achat de temps d'ondes au coût de 60.00\$ par mois plus les taxes applicables pour une durée approximative de 26 mois, soit du 26 octobre 2018 au 31 décembre 2020, le tout conformément à son offre de service numéro 120484.

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 550-12-2018
OCTROI D'UN CONTRAT À FOCUS GESTION DE FLOTTE ET CARBURANT INC.

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit procéder à la location de trois unités véhiculaires FOCUS pour les nouveaux camions (C-10, C-11 et C-12);

CONSIDÉRANT l'offre de FOCUS Gestion de flotte et carburant inc..

Il est proposé par Monsieur Maxime Arcand :

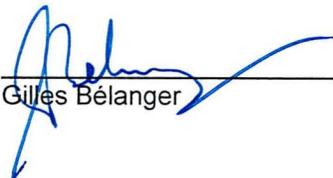
D'OCTROYER un contrat de location à FOCUS Gestion de flotte et carburant inc. pour trois unités véhiculaires au coût de 182.85\$ par mois plus les taxes applicables pour une durée soixante mois, soit du 2 novembre 2018 au 1^{er} novembre 2023.

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

AVIS DE MOTION 551-12-2018
RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE CONSTITUER UN FONDS DE ROULEMENT

Il est donné à la présente assemblée par Monsieur Steve Perreault un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement ayant pour objet de constituer un fonds de roulement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

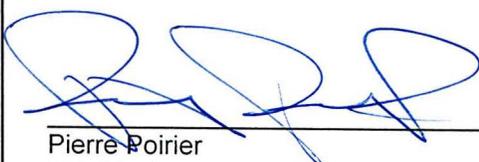
Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 552-12-2018
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Carine Gohier de lever la présente séance à 17h40.

La résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE


Pierre Poirier
Président


Gilles Bélanger
Secrétaire-trésorier